



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 21 janvier 2023.

Etaient présents : 12 conseillers – M. ABANADES Jean-Claude, Maire, Mme TREBUCHAIRE Francine, M. FONDECAVE Patrick, Mme DAILLY Sylviane, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Mme LLADO Sylvie, MOUILLOT Jean-François, LABASSA Karine, D'ASCANIO Natacha, BOLLIER François, ALOE Sophie, ALEXANDRE Bruno, PHILIPPEAU Dominique, conseillers.
Absents excusés : M. GADEM Grégory (pouvoir à FONDECAVE Patrick), M. BRUCHET Joris (pouvoir à ABANADES Jean-Claude),

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel.

Secrétaire de séance : LLADO Sylvie.

Avant d'aborder les délibérations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'approbation des derniers comptes-rendus. Aucune remarque n'étant formulée, les PV sont adoptés en l'état.

N° 01-2023 : Renouvellement de l'adhésion de la Commune au CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance pour la couverture des risques d'incapacité de travail du personnel,

Il informe par ailleurs le Conseil qu'une proposition d'assurance a été formulée par le CNP Assurances. La prime afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **de souscrire au contrat d'assurance pour la couverture des risques incapacité du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.**

La délibération mise à l'ordre du jour étant votée, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M. le Maire évoque le motocross du jeudi de l'ascension, il rappelle l'historique de ce terrain et de cette manifestation qui attirait jusqu'à 2000 personnes pour une soirée.

Depuis 3 ans, ce terrain est resté sans aucune activité pour cause de COVID et d'un désintéressement du nouveau Bureau de l'association Moto Club Coutrillon. Une nouvelle association le Moto Club de Tayac se propose d'organiser à nouveau ce motocross. Une remise aux normes électriques et des travaux terrassement seront nécessaires pour obtenir l'homologation du terrain. M. le Maire indique qu'il faudra un budget de 12000 € environ pour les travaux. Mme DAILLY dit que des devis seront demandés mais qu'il y va de la sécurité des personnes utilisant ce terrain. Mme DAILLY rapporte le sérieux et la motivation de cette association et espère une manifestation le 18 mai prochain sur le terrain.

Mme Trébuchaire avise les élus de la pose du radar pédagogique au bord de la route départementale 910, les démarches administratives et le rendez-vous avec le Centre routier départemental ont retardé son installation.

Mme Trébuchaire évoque un problème de retards de paiements des factures déposées à la Trésorerie et l'impatience des entreprises. Un courrier sera adressé à la Trésorerie Générale.

Mme Trébuchaire donne le montant des devis reçus pour le changement du rotor de l'épareuse.

Mme Trébuchaire informe l'assemblée que les enseignantes souhaitent avoir deux vidéos projecteurs dans les classes non équipées. La commission scolaire est favorable pour l'achat ou la location d'écrans tactiles. Le débat s'installe et l'avis sera demandé à la Directrice de l'école.

Mme Trébuchaire énumère les travaux des agents du service technique et notamment la pose de pièges contre les chenilles processionnaires à la Résidence Marc Duhard.

Mme Trébuchaire a participé avec la commission scolaire à une réunion organisée par le corps enseignant pour la mise en place d'un Code de vie dans l'école. La cantine et la garderie y seront associées.

Voirie : Un devis va être demandé à l'entreprise COLAS pour une remise en état de nos trottoirs du Bourg. La commission Voirie sera attentive à la démarche Zéro Waste.

M. Fondecave informe les élus de la pose de l'éclairage place de la mairie et le la mise en lumière juste avant les fêtes, il reste à finaliser quelques petits travaux par l'entreprise SPIE mandatée par le SDEEG.

Bâtiments communaux : M. Fondecave donne un bilan des travaux à faire à la suite du Sinistre Grêle du 20 juin 2022, les devis sont à réactualiser. La commission des bâtiments doit se réunir.

M. Fondecave donne un compte rendu des travaux accessibilité des bâtiments, et évoque une nouvelle fois le coût et les avenants. Il informe les élus qu'il reste à réaliser les travaux de la salle de sport.

Mme Dailly informe les élus que le cyclocross du 27 novembre a eu un grand succès par le grand nombre d'engagements ; un petit incident avec un camping-car s'est produit mais les assurances vont fonctionner.

Mme DAILLY tenait à remercier le Personnel Technique et Annie pour l'organisation de la cérémonie des Vœux.

Madame DAILLY informe du prochain lancement d'un Avis de publicité suite à Manifestation d'Intérêt Spontanée (AMIS) pour une ombrière sur le Boulodrome. Un cahier des charges devra être fait par le secrétariat pour lancer cette consultation.

Mme Dailly donne un compte rendu de la dernière réunion du SIVU du Libournais (chenil) pas de quorum, prochainement un service de fourrière chiens/chats devait se mettre en place.

Mme DAILLY transmet les Vœux de l'association AMSL au Conseil Municipal.

Mme DAILLY informe du changement des lampes au fond de la salle de sport et la pose d'un éclairage serrure porte d'entrée.

Mme LLADO revient sur le repas « Auberge Espagnole » qui réunira Elus Personnel communal et Associations, il sera le vendredi 16 juin à la Maison des Associations.

Mme D'Ascanio revient sur la visibilité des piétons à la descente des bus (éclairage le long des routes), pas de solution, les piétons doivent se rendre visibles pour les automobilistes.

M. Alexandre s'inquiète de la suppression du ramassage des ordures ménagères en porte à porte, il a regardé l'émission Cash investigation à la TV, le constat qui est fait dans ce reportage est très inquiétant, il pointe les problèmes rencontrés dans certaines communes en Dordogne, et la création de collectifs contre cette décision, les élus échangent sur le sujet (déchets sauvages, personnes âgées, personnes isolées, choix des points d'apport volontaires ...). M. le Maire rappelle une nouvelle fois que cette décision découle des directives de la loi de transition énergétique qui imposent à l'horizon 2025 une réduction de 50% de déchets ménagers. La suppression du ramassage en porte à porte, l'implantation des Bornes d'Apport Volontaires (BAV) et la redevance incitative s'inscrivent dans cette perspective. Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare close la séance qui est levée à 21h56.

Le Maire,	Le secrétaire,
Les élus,	